

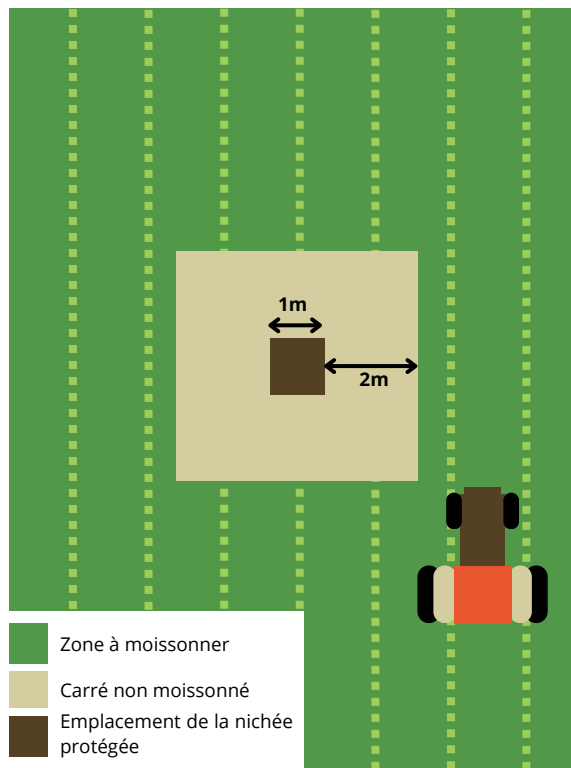
# QUE FAIRE SI VOUS AVEZ TROUVÉ UN NID



Si vous observez régulièrement un ou plusieurs individus sur une de vos parcelles ou que vous avez repéré un nid, nous vous invitons à contacter Mayenne Nature Environnement. N'allez pas au nid, car cela pourrait déranger la femelle et faciliter l'accès des prédateurs.

Contactez-nous également en amont de vos travaux pour localiser le nid et mettre en place une protection si nécessaire. Des bénévoles ou des salariés de l'association seront présents pour vous conseiller avant la moisson.

Contournez le nid d'environ 2m pour laisser un carré non moissonné de 10 à 25m<sup>2</sup> afin de limiter le dérangement et faciliter la tranquillité des jeunes jusqu'à l'envol.



## PROTÉGEONS ENSEMBLE LES BUSARDS

Le Busard cendré (*Circus pygargus*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) sont des rapaces diurnes présents en Mayenne. Ayant perdu la plus grande partie de leurs sites de nidification naturels, ils nichent désormais essentiellement en milieu agricole, au sol. Par conséquent, ces oiseaux sont devenus particulièrement vulnérables lors des moissons. Les efforts de conservation, notamment la sensibilisation et la protection des nids, sont cruciaux pour assurer leur survie.



Grand allié de l'agriculture un couple de Busards Saint-Martin ou de Busards cendrés va chasser environ **1 000 campagnols** pendant la période de reproduction et nidification. Ces rapaces limitent l'impact des campagnols sur le rendement des cultures. Chaque année, des agriculteurs choisissent de protéger ces espèces sur leurs parcelles pour préserver les nichées.



### N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

**THOMAS GIRARD :**  
t.girard@mne53.fr  
07 81 34 78 86

**MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT :**  
16, rue auguste-Renoir  
53950 Louverné  
02 43 02 97 56

Plaquette  
conçue par



Avec le soutien  
financier de



# COMMENT LES IDENTIFIER

↗ Le Busard cendré est présent en France uniquement pendant la saison de reproduction. Le Busard Saint-Martin peut être observé toute l'année, mais il existe néanmoins des mouvements de populations.

🏠 Ces espèces nichent au sol, principalement dans des parcelles de blé et d'orge. On peut les voir chasser dans des parcelles céréalières, mais aussi dans des prairies ou des pâtures. Ils sont également souvent perchés sur des piquets.

👁️ Pour les deux espèces, le mâle et la femelle sont visuellement très différents. Les mâles sont gris sur le dessus des ailes et blancs dessous avec les extrémités des ailes noires. Les femelles sont brunes avec un croupion blanc bien visible. Ces deux espèces sont légèrement plus petites qu'une buse, ils ont également une allure plus élancée ainsi qu'une queue plus longue. Le vol des busards est souvent bas lorsqu'ils sont en chasse. Le Busard Saint-Martin et le Busard cendré se ressemblent, mais le second est plus élancé. Le Busard cendré mâle se distingue également par la présence de deux barres noires sur le dessous des ailes et une sur le dessus.

## Busard Saint-Martin



## Busard cendré



# ÉTAPES DE PROTECTION DES NICHÉES

👁️ **1. Repérage du nid**  
**Observation de comportements et d'indices de reproduction (parade, passage de proie, construction du nid, nourrissage des jeunes).**

🛡️ **2. Protection du nid si nécessaire**

**Dans le cas où les jeunes ne sont pas volants au moment de la moisson, prévenir Mayenne Nature Environnement.**

🚜 **3. Adapter le trajet de la moissonneuse pour éviter la zone de nidification**

=> Voir schéma en page 4.

🕊️ **4. Envol des jeunes**

**Surveillance des jeunes jusqu'à l'envol pour connaître le succès de la protection, depuis l'extérieur de la parcelle.**

**PÉRIODE SENSIBLE POUR LA NIDIFICATION**

